



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

6 avril 2004

Par l'équipe du Collectif

Numéro 165



Les nouvelles courent

Le texte du plan d'action



Vous pouvez trouver le texte du plan d'action rendu public vendredi sur le site du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, à l'adresse www.messf.gouv.qc.ca.

Réactions médiatiques

Le point de vue du Collectif sur les pas en avant, les reculs, les sous-financements et les incohérences perçus dans le plan d'action publié vendredi ont bien été repris par les médias. Signe que les idées font du chemin ?

Le travail citoyen continue

Jeudi le 8 avril, à St-Hyacinthe, Solidarité populaire Richelieu Yamaska et la Corporation de développement communautaire des Maskoutains organisent une journée de réflexion. Au programme, l'analyse du budget Séguin et du plan d'action sur la pauvreté, la présentation powerpoint du Collectif, la présentation de la vidéo «Au nom des droits», tout ça en vue des suites pour l'action.

Le 14 avril

Le congé de Pâques arrivant, rappelons tout de suite la Journée nationale d'action du Réseau de vigilance qui aura lieu mercredi prochain le 14 avril un an après l'élection d'un gouvernement qui a passé beaucoup de temps à défaire des acquis sociaux. Nous vous invitons à vous joindre aux actions qui auront lieu dans diverses régions. Vous trouverez toutes les informations sur le site Internet du Réseau au www.vigilance.cam.org.

Un plan d'action... et le début d'une quatrième étape de notre histoire citoyenne

Bonjour tout le monde ! Après cette essoufflante semaine introduisant le budget du Québec puis le plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté tant attendu et exigé, nous savons dorénavant à quoi nous en tenir.

Vous aurez sans doute déjà commencé à analyser les différentes annonces de la semaine dernière. Vous trouverez au verso notre communiqué émis à chaud vendredi dernier le 2 avril. Il vient compléter celui que nous avons émis après le budget.

Une analyse à compléter attentivement

Il va maintenant nous falloir procéder à une analyse plus approfondie du contenu, à partir de l'outil que vous connaissez. Déjà une lecture à tête reposée nous montre qu'il y a d'autres omissions qui s'ajoutent à celles aperçues vendredi. La participation des personnes en situation de pauvreté, quand même assez présente dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, n'est plus évidente et instrumentée. Plusieurs d'entre vous avez remarqué comme nous la curieuse absence de la catégorie «contraintes temporaires à l'emploi» dans les textes, ce qui peut être inquiétant quand on sait le sort que le brouillon de l'automne dernier faisait aux personnes à l'aide sociale dans cette situation. Selon le ministère, ce serait un oubli, le système ne changerait pas. Nous voudrions voir ça confirmé. Bref, nous allons vous revenir avec un tour plus complet de la situation.

Il va falloir bien évaluer les enjeux à court, moyen et long terme. Les préjugés sont certainement toujours à l'oeuvre entre autres dans la décision de ne pas indexer complètement la prestation de base à l'aide sociale. Il y a aussi des pas en avant, à examiner à leur mérite.

Une quatrième étape de notre histoire qui commence

Chose certaine, les annonces de la semaine dernière vont nous propulser dans une quatrième étape de notre histoire. Premièrement, de 1998 à 2000, nous avons élaboré ensemble une loi. Deuxièmement, de 2000 à 2002, nous avons demandé une loi sur cette base. Il y en a eu une, pas celle qu'on aurait voulu, mais une loi qui engageait tout de même à «tendre vers un Québec sans pauvreté». Troisièmement, en 2003 et jusqu'à la semaine dernière, une fois la loi votée, nous avons exigé le plan d'action prévu par cette loi. Nous avons insisté pour que ce soit «un plan comme du monde». Il y a maintenant un plan d'action. Il ne ressemble certainement pas à celui que nous aurions rédigé. En même temps, il change la donne. À travers ça, nous avons obtenu gain de cause sur certaines demandes, la plus claire étant les allocations familiales. D'autres urgences, comme le retour à la gratuité des médicaments, sont remises aux calendes grecques.

Quatrièmement, nous allons... Comment compléteriez-vous cette phrase ? Chose certaine, un Québec sans pauvreté passe par la couverture dans la dignité des besoins essentiels et un salaire minimum qui sorte de la pauvreté. Nous avons beaucoup avancé dans les dernières semaines à rendre évident que 533\$ par mois ne permet pas à une personne de s'en sortir. Comment agir maintenant pour que ça change ? Ce pourrait bien être la suite du chemin. Les groupes de Québec ont même fait la manchette dans *Le Soleil* là-dessus ce matin. On continue. Vivian

(Suite de la page précédente)

COMMUNIQUÉ

Plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté

Une loi appliquée... avec de graves omissions

Québec, le 2 avril 2004 – Le Collectif pour un Québec sans pauvreté aperçoit dans le plan d'action gouvernemental annoncé aujourd'hui par le ministre responsable de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, M. Claude Béchar, un effort louable pour respecter les obligations qui lui sont faites par la loi, avec des omissions graves qui vont laisser la situation des personnes les plus pauvres se détériorer encore.

Des omissions inacceptables

Le Collectif reconnaît que les sommes investies sur cinq ans iront en majorité à l'amélioration directe du revenu de ménages en situation de pauvreté... dans un an ou plus. Ce sera toutefois une amélioration sélective. Les revenus des familles progresseront par la mesure *Soutien aux enfants*. Par contre les personnes à l'aide sociale sans enfant et sans contraintes sévères à l'emploi, qui reçoivent à peine 533\$ par mois pour vivre, verront leur pouvoir d'achat continuer de se détériorer par défaut d'indexation. Leur prestation a déjà atteint un seuil critique qui les place en situation de déficit humain chronique. Le principe d'indexation partielle annoncé aujourd'hui est contraire à l'esprit de la loi qui engage à améliorer le revenu de l'ensemble des personnes et familles en situation de pauvreté.

De même le report au printemps 2005 de décisions éventuelles sur le retour à la gratuité des médicaments pour les personnes à l'aide sociale maintiendra des milliers de personnes dans une situation intolérable. Ces personnes n'ont pas les liquidités nécessaires pour payer la franchise des médicaments qui leurs sont prescrits. C'est une mesure d'à peine 17 M\$ qui est aussi un engagement du parti au pouvoir. Le Collectif estime que cette omission va coûter plus cher au gouvernement que ce qu'il en aurait coûté de la réaliser.

Les familles à l'aide sociale continueront aussi

de subir une discrimination dans le traitement des pensions alimentaires qu'elles recevront. Celles-ci continueront d'être déduites de leurs prestations alors que les contribuables à meilleur revenu n'ont pas à les inclure dans le calcul de leur revenu. La légère amélioration apportée aujourd'hui en étendant à toutes les familles l'exemption de 100\$ faite aux familles avec des enfants de moins de 5 ans ne prendra effet qu'en 2006.

Fin des pénalités et de l'approche coercitive

«Par ailleurs, nous saluons dans ce plan l'abolition des pénalités pour refus de mesures et l'abandon clairement exprimé de l'approche coercitive, pleine de préjugés, commente Vivian Labrie, porte-parole du Collectif. C'est ici un gain clair et majeur. Ce n'est pas encore le barème plancher, qui supposerait la couverture des besoins essentiels. Tout de même, en le faisant, le Québec se démarque positivement du reste de l'Amérique du Nord. Il libère le terrain de l'aide à l'emploi en faveur d'approches plus productives, comme celle qui est proposée aujourd'hui pour les jeunes. Encore faudra-t-il que l'offre de mesures soit là. Il y a ici un problème de cohérence. Le gouvernement annonce qu'il veut miser sur l'incitation au travail comme moyen de sortie de la pauvreté et il coupe les crédits de l'aide à l'emploi de 30 M\$!»

Quant au supplément accordé aux personnes à l'aide sociale participant à des mesures, qui passera de 130\$ à 150\$ par mois, il est tout simplement ramené au montant de 1996, avant les coupures faites dans le contexte de la loi sur le déficit zéro. Ce supplément ne peut être invoqué comme palliatif au défaut de couvrir les besoins essentiels dans la prestation. «L'idée de reconnaître la participation à des activités autres que l'emploi est intéressante, reconnaît la porte-parole. Elle suppose les budgets en conséquence. Nous ne les trouvons pas dans les documents ministériels.»

En novembre 2003, environ 166 000 personnes sans contrainte à l'emploi recevaient la prestation de base. Seulement 17 000 d'entre elles avaient accès à une mesure de participation. Dans les annonces d'aujourd'hui, l'objectif mentionné est de faire passer ce nombre à

26 000 dans la prochaine année. Ce qui laisse le gouvernement en défaut de pouvoir offrir ce supplément à toutes les autres pour qui il serait bien nécessaire.

Attention à la pauvreté au travail

Pour le Collectif, le gouvernement devra aussi démontrer de la cohérence dans son approche de l'emploi comme solution à la pauvreté. Si l'accès à l'emploi doit être encouragé, il suppose une attention particulière à l'amélioration des normes du travail et de l'environnement social et économique.

«La logique voudrait qu'un salaire minimum à temps plein conduise à la sortie de la pauvreté, rappelle la porte-parole. L'ajustement annuel mentionné aujourd'hui n'indique pas une telle cible. Par ailleurs l'approche très néolibérale de l'économie et de l'État adoptée par le présent gouvernement crée plutôt des conditions contraires qui pourraient favoriser le travail précaire et à bon marché. C'est à suivre attentivement.»

Cibles manquantes

Le Collectif ne trouve pas dans les annonces faites aujourd'hui l'indication de cibles tel que le prescrit la loi. «C'est certainement la prochaine étape, indique Vivian Labrie. Il faut en venir à s'assurer de couvrir les besoins essentiels par un revenu suffisant. Voilà le problème à affronter. Nous en sommes encore loin. Et il faut s'assurer que la sortie de la pauvreté soit possible même au salaire minimum. La loi fixe à la société et au gouvernement de tendre vers un Québec sans pauvreté. De telles cibles sont un passage obligé.»

Où sont passés le comité consultatif et l'observatoire ?

Alors que la loi doit susciter la participation citoyenne et la mobilisation de la société, le Collectif constate que le plan d'action publié aujourd'hui omet l'instauration du comité consultatif et de l'observatoire requis par la loi. Le Collectif promet quant à lui de maintenir sa propre mobilisation suite à la publication de ce plan d'action. «Tant que la pauvreté sera un empêchement à la réalisation effective de l'égalité en droits, il faudra continuer à ouvrir les chemins», conclut la porte-parole.

-30-



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9. Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740
Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca